



# SAINT-POL-SUR-TERNOISE

## ARRETE MUNICIPAL

Interdiction de stationnement  
Devant le 7 rue des Procureurs  
Le mercredi 13 mai 2026  
N° V 062-767-26-104

Nous, Danielle VASSEUR, Maire de la Ville de Saint -Pol -sur-Ternoise,  
Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2213-1 relatif à la Police de la circulation et du stationnement,  
Vu la demande du 06 mai 2026 reçue de Monsieur Nicolas CAPRON pour le compte de l'association LA VIE ACTIVE portant sur la neutralisation de deux places de stationnement devant le 07 rue des Procureurs le mercredi 13 mai 2026 afin de réduire un sapin dangereux.  
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour faciliter la réalisation de ces travaux et prévenir les accidents.  
Par ces motifs,

## ARRETONS

### Article 1 :

Le mercredi 13 mai 2026 le stationnement sera interdit sur les deux emplacements devant le 7 rue des Procureurs pour permettre à l'association LA VIE ACTIVE de réaliser l'opération précitée.

### Article 2 :

L'installation des panneaux d'interdiction de stationner sera assurée par les soins de la Ville de Saint-Pol-sur-Ternoise.

### Article 3 :

Le présent arrêté devra être affiché, généralement apposé sur un panneau sur la zone occupée.

### Article 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

### Article 5 :

L'association LA VIE ACTIVE devra protéger le public et les immeubles voisins contre les poussières et prendre toutes dispositions utiles pour éviter la chute accidentelle d'outils et de matériaux et sera seule tenue responsable des dommages causés aux personnes et aux biens qui seraient la cause directe ou indirecte de ce déménagement.

### Article 6 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Saint-Pol-sur-Ternoise, Monsieur le Chef de Police Municipale, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des arrêtés municipaux et affiché en Mairie,

Fait à Saint Pol sur Ternoise, le 07 MAI 2026  
Le Maire,  
Danielle VASSEUR

Publié le : 07 MAI 2026

